

# Commission scolaire du Lac-Témiscamingue



Année scolaire  
2017-2018

## *Prolongation pour la période d'inscription*

Pour le service Passe-Partout  
ainsi que la maternelle 4 ans de Béarn et de Guérin

### Conditions :

- L'enfant doit avoir **quatre (4) ans** avant le 1<sup>er</sup> octobre 2017.
- Le certificat de naissance est obligatoire (*certificat grand format émis par le directeur de l'État civil*).

***Veillez appeler dès maintenant Isabelle Valiquette aux Services éducatifs de la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue au 819 629-2472, poste 1200***

